

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

**20 novembre 2014 – 18h00**  
**Salle de Conférence – Maison du Conseil Général**

### Ordre du jour

#### **Symbord :**

Décision Modificative

Règlement intérieur

Proposition de dématérialisation des convocations, comptes rendus

#### **Scot :**

Evaluation environnementale : point d'information

Révision du SCOT – Ateliers PADD : point d'information

Missions suivi SCOT 2007 : rappels des obligations de mise en compatibilité ; présentation de l'accompagnement proposé aux communes ; point sur les formations et EPORA...

#### **CDRA :**

Présentation LEADER et Délibération

Décision modificative

---

**Présents :** Mesdames, Messieurs, ANDREU Jean-Louis, BERETTA Daniel, BERTHELOT Jean-Pierre, BONNARD Olivier, BOURGIER Bernard, BRENIER Jean-Yves, CANET Patrick, CHAMPIER Jean-Claude, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GEHIN Frédéric, GEORGES Olivier, GIMEL Daniel, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HERIN Valérie, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LANFREY Philippe, MARTIN Jean-Louis, MICHOU D Daniel, MOREL Fernand, MORTON Lucienne, N'KAOUA Pascal, PERRIN Marie-Lise, ROSTAING Frédéric, ROUX Elisabeth, TEILLON Catherine, TUDURI Alain, VIAL René

**Suppléants :** Monsieur BOUCHET supplée Monsieur CHOLLIER, Madame GEORGE supplée Monsieur RIVAL

**Pouvoirs :** Monsieur BON donne pouvoir à Monsieur GINDRE, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON

---

Le Président ouvre la séance à 18h00

### **Désignation du secrétaire de séance :**

M. GIROUD est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

### **Approbation des comptes rendus :**

Les comptes rendus des Conseils syndicaux des 4 juin et 8 juillet sont approuvés à l'unanimité.

---

Budget principal : Décision Modificative

Monsieur le Président signale que les crédits budgétaires prévus pour les charges de personnel ne sont pas suffisants en raison d'un remplacement de congé maternité et du nombre des vice-présidents délégués qui a augmenté.

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les cotisations des collectivités adhérentes, mais de transférer chaque petite somme non utilisée :

soit 15 000 € pris sur charges à caractère général et transférés sur charges de personnel

Soit 8 100 € pris sur charges à caractère général et imprévues et transférés sur indemnités

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide d'autoriser le président à effectuer cette décision modificative et à signer tout document nécessaire.

**Le résultat du vote** : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### Règlement Intérieur

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, à chaque renouvellement du Conseil Syndical, le Règlement Intérieur doit être adopté dans les 6 mois qui suivent l'installation du nouveau conseil.

Monsieur le Président propose au vote un nouveau Règlement Intérieur. Le Conseil Syndical approuve le Règlement Intérieur à l'unanimité.

**Le résultat du vote** : 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### Proposition de dématérialisation des convocations, comptes rendus

Afin de réaliser des économies de papier et courrier, Monsieur le Président propose aux conseillers syndicaux de recevoir tous les documents émis par le Symbord sous forme dématérialisée. Chaque conseiller est invité à donner sa réponse.

#### Evaluation environnementale

Délibération du 8 juillet 2014 :

La poursuite de la révision du SCoT est confiée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

L'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale feront l'objet d'un MAPA

#### Révision du SCoT

• 5 ateliers thématiques (développement urbain / économie, commerce et emploi / agriculture et environnement / Mobilités et transport) dont un à venir (habitants et cadre de vie)  
Chaque atelier a réuni au moins 15 élus représentants les 3 EPCI : des productions écrites et des débats riches

Un recueil des réflexions accompagnées d'analyses techniques, d'apports réglementaires est en préparation. Il sera transmis aux participants des ateliers. Le recueil servira de support au comité de pilotage pour rédiger la première version du PADD.

Les mêmes élus seront à nouveau sollicités pour travailler sur la version 1 du PADD lors d'ateliers territoriaux

#### Tableau de bord SCoT

##### **Avis rendus par le Bureau Syndical :**

Projet de PLU Vertrieu (6/11/2014) > avis favorable

Projet d'AVAP Vertrieu (6/11/2014) > avis favorable

##### **Réunions PLU : environ 60 réunions entre avril et novembre réparties sur 26 communes**

Participations aux réunions publiques PLU : Vertrieu ; St Romain et Crémieu

Conseil en amont des PLU :

**Dans le cadre du lancement des PLU : Parmilieu ; St Baudille ; Optevoz**

- Dans le cadre des réflexions préalables - PLUi auprès de la CCPC

## Assistance conseil sur des projets :

Montalieu-V : réflexions centre ville (5 réunions)

Les Avenières : centre ville (3 réunions)

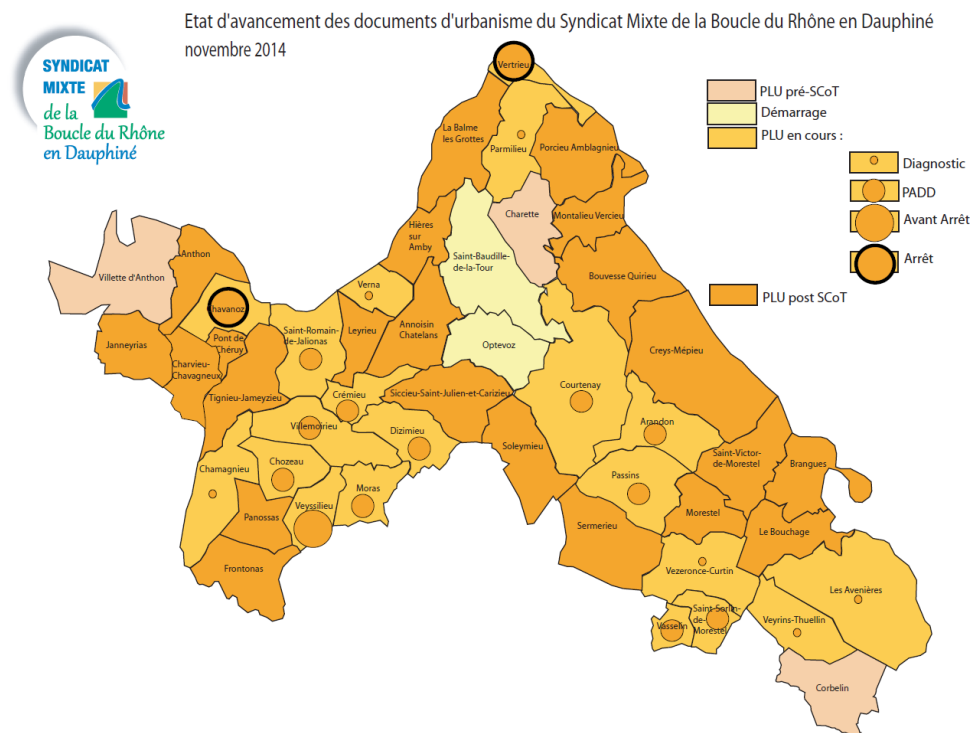
Crémieu : entrée ouest (3 réunions)

Pont de Chéruy : ZAD (1 réunion)

Tignieu-Jamezieu : sensibilisation démarche BIMBY (2 réunions)

Moras : réhabilitation cœur de village (2 réunions)

Siccieu : réflexion cœur de village (3 réunions)



### Mise en œuvre du SCoT approuvé en 2007

Conformément à l'article L.111-1-1 IV du code de l'urbanisme :

« Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. Lorsqu'un schéma de cohérence territoriale ou un schéma de secteur est approuvé après l'approbation d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, ces derniers doivent, si nécessaire, être rendus compatibles avec le schéma de cohérence territoriale ou le schéma de secteur dans un délai d'un an. Ce délai est porté à trois ans si la mise en compatibilité implique une révision du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu. »

Aux termes du délai de 3 ans, soit depuis le 14 décembre 2010, les communes qui disposent d'un document d'urbanisme non compatibles avec le SCoT sont dans des situations de fragilité juridique.

- Il convient de rappeler qu'il incombe à l'administration, en vertu d'un principe général, de ne pas appliquer un règlement illégal ;

- En outre, au regard des jurisprudences, en particulier l'avis « Marangio » du conseil d'Etat du 9 mai 2005 : ce principe général selon le Conseil d'Etat « trouve à s'appliquer, en l'absence même de toute décision juridictionnelle qui en aurait prononcé l'annulation ou les aurait déclarées illégales lorsque les dispositions d'un document d'urbanisme, ou certaines d'entre elles si elles sont divisibles, sont entachées d'illégalité »

## Concrètement

Si le document d'urbanisme n'est pas compatible avec le SCoT : la commune s'expose de fait à des risques contentieux à chaque décision d'autorisation en matière de droit des sols (DP ; PC ; PA...) en vertu du principe général cité précédemment.

La fragilité juridique existe qu'il s'agisse d'un refus ou d'une validation d'un permis de construire par exemple.

## Rappels

- Les différentes communes du territoire ont été informés et sensibilisés sur les obligations de mise en compatibilité à plusieurs reprises : cf. les courriers de mai 2008 ; décembre 2009 et juin 2014.

Une dizaine de sessions de formations ont été organisées depuis 2009 notamment sur le contenu du SCoT ; la méthodologie d'élaboration et le contenu des PLU ; sur les nouveautés législatives...

Le recrutement d'un deuxième urbaniste en novembre 2012 afin de renforcer l'accompagnement et l'assistance auprès des communes.

Le Syndicat mixte peut vous accompagner à différents moments de vos projets d'urbanisme :

lors de l'élaboration, la révision ou la modification des PLU à travers par exemple les missions suivantes : cadrage de la démarche et conseil en amont sur le type de procédure ; élaboration du cahier des charges ; aide pour le choix du bureau d'études ; présentation des orientations du SCoT et accompagnement spécifique pour leur prise en compte dans le PLU ; apports méthodologiques ; présentation des évolutions du code de l'urbanisme ; participation aux réunions de travail ; relecture et correction des documents réalisés par les bureaux d'études...

en amont des projets en particulier dans les domaines suivants : urbanisme pré-opérationnel (par exemple : projets en cœur de bourg ou centres-villes ; éco-quartiers...) ; habitat et foncier.

Cette assistance en amont est souvent conduite en partenariat avec l'équipe du CAUE de l'Isère.

Sur la question du foncier : l'évolution du contenu des PLU rend de plus en plus nécessaire la mise en œuvre d'une stratégie foncière opérationnelle en parallèle du document d'urbanisme.

L'EPORA est compétent sur les 3 EPCI du territoire depuis le 1er/01/2014. Il pourra aider et intervenir sur certaines communes en particulier sur les projets les plus complexes. Certaines communes du territoire ont d'ores et déjà signé des conventions avec l'EPORA.

Il apparaît comme essentiel que l'intervention de l'EPORA s'inscrive notamment dans le cadre des orientations du SCoT et des actions prévues dans les PLH des communautés de communes du territoire.

## Formations Symbord

Depuis 2009, le Symbord propose aux élus et techniciens du territoire des ateliers d'échanges et de formation.

Il s'agit d'une action portée par le Symbord dans le cadre du CDRA au titre de l'action 2.3 « Favoriser un urbanisme de qualité ».

- Une 1<sup>ère</sup> session a été organisée **les 26 septembre et 3 octobre derniers**

**« Documents d'urbanisme : objectifs, contenu, méthode, actualités législatives »**

*65 personnes représentant 26 communes du territoire ont participé à ces ateliers.*

- Deuxième session à venir : **les 5 et 12 décembre prochains**

**« LOI ALUR : vers une densification subie ou maîtrisée ? Quels sont les outils et les démarches de projets mobilisables par les communes ? »**

*Ces formations sont gratuites pour les collectivités adhérentes au CDRA.*

**A noter qu'un programme de formation sera proposé pour l'année 2015.**

M. Lanfrey quitte l'assemblée à 18h40

Présentation LEADER

**LEADER - nouvelle programmation 2014-2020 (5ème génération)**

LEADER = Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Appel à projet européen, issu du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural)

**Pour quels territoires ?**

Rappel LEADER 2007-2013 : 17 territoires lauréats

Pour des territoires à dominante rurale mais adapté aussi au périurbain

Candidature doit être portée par des territoires structurés autour d'un projet du type CDDRA ou PNR (périmètre couvrant au minimum 2 EPCI)

**Quels apports financiers ?**

Budget 2014-2020 sur la Région Rhône-Alpes (autorité de gestion **du programme**) : **58 M€ pour 20 à 25 territoires (entre 2.2 et 2.75 M€ par territoire)**

**Fonctionnement :**

Territoire constitué en GAL (Groupe d'Actions Locales), partenariat public/privé

Le comité de programmation est composé d'élus et de membres de la société civile (au moins 50%)

Le taux de cofinancement du FEADER est en moyenne de 60% et peut atteindre 80%

Ingénierie : 1 ETP d'animation et 1 ETP de gestionnaire du dispositif

**Dossier de candidature Boucle du Rhône en Dauphiné :**

Périmètre : communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs

NB : La CC Porte Dauphinoise Lyon St Exupéry n'a pas souhaité participer à la candidature (07/2014)

Priorités ciblées : « territorialisation des économies rurales » et « changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources »

Stratégie retenue : « Boucle du Rhône en Dauphiné : la haute qualité rurale dans l'aire métropolitaine »

Programme d'actions :

1. Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités (300 000 € de fonds européens)
2. Produire durablement – itinéraire technique, économique et environnemental (350 000 € de fonds européens)
3. Structuration de filières valorisant les ressources territoriales (alimentaire ou non alimentaire) (400 000 € de fonds européens)
4. Accompagnement au développement de l'économie de proximité (350 000 € de fonds européens)
5. Structuration de la filière touristique (550 000 € de fonds européens)
6. Coopération (40 000 € de fonds européens)
7. Animation et fonctionnement du programme LEADER (450 000 € de fonds européens)  
2,44 M€ de fonds européens sollicités pour les projets locaux

Critères de sélection des candidatures :

stratégie locale de développement  
mobilisation des acteurs locaux publics et privés,  
pratiques innovantes / valeur ajoutée  
approche globale multi-secteurs  
coopération / mise en réseau



#### Calendrier :

17 avril 2014 - Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt par la Région Rhône-Alpes

16 juin 2014 - COPIL CDRA : Validation du principe de la candidature Boucle du Rhône

Juillet à octobre 2014 : Elaboration du dossier de candidature par les cabinets Argos/Blezat

27 octobre 2014 - COPIL CDRA: validation du dossier de candidature

31 octobre 2014 : dépôt des candidatures

Début 2015 (février/mars) : Sélection par le comité LEADER et approbation des premiers GAL retenus

Printemps/été 2015 : Amélioration des candidatures et sélection des derniers GAL

Monsieur le Président soumet au vote la candidature LEADER, après en avoir délibéré, les conseillers syndicaux des communautés de communes concernées, approuvent à l'unanimité la candidature et le périmètre.

**Le résultat du vote** : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### Budget CDRA: Décision modificative

Section investissement : Frais d'études et fourniture panneaux : les sommes ont été prévues mais pas affectées sur le compte adéquat

Soit 18 000 € pris sur « immobilisations en cours » et transférés sur immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, décide d'autoriser le président à effectuer cette décision modificative et à signer tout document nécessaire.

**Le résultat du vote** : 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### Tableau de bord

4 comités de pilotage CDRA/LEADER (= bureau Symbord + conseillers régionaux)

24 février 2014

16 juin 2014

15 septembre 2014

27 octobre 2014

A l'ordre du jour de ces comités de pilotage :

CDRA :

Avenant d'ajustement financier (02/2014)

Installation du nouveau comité de pilotage (06/2014)

Suspension des CDDRA (09/2014)

Budget transitoire 2015 (10/2014)

LEADER

Préparation de la Candidature

Suivi étude ARGOS BLEZAT

Dossiers engagés (24 février 2014) :

2-4 Accompagnement des projets Patrimoine Symbord 3 500

3-3 Animation OPAH Isle Crémieu 2014 CC Isle Crémieu 10 500

10-2 Favoriser l'activité en milieu rural Animation 2014 Chambre d'agriculture 3 600

13-3 Animations de sites patrimoniaux Appel à projet x 7 MO 13 867

Grottes de la Balme, Maison du Patrimoine, Maison de la Pierre au Ciment, Espace Eaux Vives, Amis de la Maison Ravier, Vertrieu, SYMBORD

16-1 Formation/Communication Petite Enfance CC Isle Crémieu 1 650

17-2 Faites des Arts 2014 Petit Théâtre de Chavanoz 10 000

17-2 Médiévales 2014 Commune de Crémieu 8 000

17-2 Festival Isle en Scène 2014 CC Isle Crémieu 25 050

17-2 Les Aveyrinades Association Les Aveyrinades 3 000

17-2 Solstice Brangues CC Pays des Couleurs 20 000

Dossiers engagés (16 juin 2014) :

13-3 Programmation culturelle Maison du Patrimoine	Hières sur Amby	2 510
13-3 Programmation culturelle Grottes de la Balme,	La Balme les Grottes	1 134
13-3 Programmation culturelle Maison Pierre au Ciment,	Montalieu-Vercieu	2 436
13-3 Rando dans l'Isle 2014 -	CC Isle Crémieu	1 395
13-3 Exposition temporaire sur le patrimoine rural	Brangues Village Littérature	810
13-3 Animations 2014 du site de Quirieu	Imagine Quirieu	1 308
15-1 Aménagement Point de vente collectif Crémieu	SARL/SCI Saveurs Paysannes	27 856
17-4 Accompagnement ViaRhôna en lien avec la profession	Comité de territoire BRD	815

Dossiers engagés (15 septembre 2014) :

2-3 Programme d'accompagnement Urbanisme de qualité 2015	SYMBORD	6 000
2-4 Restauration porche et kiosque du clos de la Mairie	Hières sur Amby	7 745
2-4 Restauration de la fontaine de la Poype	Crémieu	12 000
2-4 Restauration de l'ensemble du Bayard	Bouvesse-Quirieu	9 337
7-3 Réhabilitation de la piscine des Avenières	CC Pays des Couleurs	87 964

Dossiers engagés (27 octobre 2014) :

5-1 Aménagement d'une voie verte sur le CFEL	CC Isle Crémieu	217 752
17-2 Festival Isle en Scène 2015	CC Isle Crémieu	25 000

Soit 31 dossiers engagés (sur ces 4 copil) – Plus de 500 000 euros de subventions engagées

**Dernier comité de pilotage CDRA prévu le 15/12/2014**

30 dossiers prévus sur les crédits 2014 – 950 000 euros prévus à engager  
20 dossiers prévus sur les crédits transitoires 2015 – 792 000 euros prévus à engager

Attente de la future politique régionale d'accompagnement des territoires 2015 ou 2016 qui pourra se combiner avec le programme LEADER.

CALENDRIER 2015

Monsieur Le Président informe les conseillers syndicaux des dates des prochains conseils syndicaux. Ils auront lieu les :

**5 mars et 2 avril 2015, salle de conférence du Conseil général**

Le Président clôt la séance à 19h30 et remercie les personnes présentes